

Projet de loi protégeant les consommateurs contre l'**obsolescence programmée** et favorisant la **durabilité**, la **réparabilité** et l'**entretien des biens**

Pour que les Québécoises et Québécois en aient plus pour leur argent



Création d'une garantie de bon fonctionnement

- **Accès automatique et gratuit à la réparation** de plusieurs biens pendant la durée de la garantie de bon fonctionnement.



Mise en place d'une mesure anticitron pour les autos

- **Solutions pour les consommateurs** aux prises avec une **auto à problèmes** récente : droit de demander l'annulation du contrat ou une diminution du montant payé.



Établissement de normes pour un chargeur universel

- Possibilité de mettre en place des standards techniques ou de fabrication pour qu'un **chargeur** soit **compatible avec tous les appareils** électroniques vendus sur le marché québécois.



Renforcement du droit à la réparation

- **Biens plus faciles à entretenir et à réparer** grâce aux pièces de rechange, services de réparation et informations nécessaires (manuels, logiciels, etc.) disponibles pendant une durée raisonnable.
- **Libre choix d'un réparateur automobile** : possibilité pour tous d'accéder aux données servant à identifier et régler un problème.



Lutte contre l'obsolescence programmée

- **Biens plus durables et de meilleure qualité** avec l'interdiction de faire le commerce de biens dont l'obsolescence est programmée, une première en Amérique du Nord.